



Communiqué de presse

Toulouse, le 19 avril 2022

Renaissance d'une fonderie dans le bassin de Decazeville : La Région et la Communauté des Communes de Decazeville s'engagent pour la sécurisation du site et la préservation de l'outil de production

Les élus régionaux, réunis en commission permanente le vendredi 14 avril, ont adopté sur proposition de Carole Delga, présidente de la Région Occitanie, un protocole pour l'immobilisation des machines et la sécurisation du site de l'ex-SAM jusqu'au 30 juin 2022. Ce protocole conclu entre la Région et la Communauté des Communes de Decazeville et les mandataires judiciaires s'inscrit dans la perspective d'une éventuelle reprise du site par le groupe MH Industries.

La Région mène depuis plusieurs mois aux côtés de l'État, des collectivités locales, des représentants du personnel un travail collectif pour la réindustrialisation du site de la SAM et du bassin de Decazeville. Parmi les pistes industrielles en cours d'étude : le projet de renaissance d'une fonderie porté par Mathieu Hede, président de MH Industries pour lequel la Région accompagne déjà la **réalisation d'études et la consolidation financière du groupe à hauteur d'1,2 M€, et prévoit une aide complémentaire à l'horizon du mois de juin**. Les conclusions des études seront rendues au 3^{ème} trimestre 2022.

Dans cette attente et afin de préserver l'outil industriel et le site de la fonderie, la **Région et la Communauté des Communes de Decazeville s'engagent à prendre en charge les frais afférents à la période d'immobilisation et de sécurisation des machines et des stocks jusqu'au 30 juin 2022**, date limite pour que MH Industries dépose une offre de rachat de ces équipements.

La Région effectuera le paiement des loyers à venir et des frais d'électricité représentant un montant maximal de 84 000€ par mois. La Communauté des Communes de Decazeville prendra en charge **les frais et la responsabilité du gardiennage du site avec la présence d'une entreprise spécialisée 24/24h et 7/7 jours**, garantie nécessaire à la libération du site par les salariés. Par ailleurs, la Communauté de Communes offrira également l'appui de ses services techniques en cas d'anomalies constatées sur les bâtiments et les réseaux ainsi que de la police municipale pour des opérations de rondes.

« L'important travail mené pour l'adoption de ce protocole d'accord conclu avec la Communauté des Communes de Decazeville et les mandataires judiciaires va permettre d'envisager une sortie de crise, de préserver l'outil industriel, de garantir la sécurité du site et de permettre aux équipes d'MH Industries de finaliser les études. Avec l'État, les élus communautaires et en lien avec les représentants du personnel, nous menons un travail concerté depuis des mois. Nous continuerons d'apporter des solutions sérieuses pour garantir un avenir industriel au bassin de Decazeville. Jamais nous ne baisserons les bras. Ma méthode reste la même : pas de fausses promesses mais de la détermination et des actions. Travail et courage guident notre action et celle de nos partenaires dans ce dossier, sans céder à la tentation des commentaires. Je salue l'abnégation et la responsabilité dont les salariés font preuve depuis des années pour sauver leur outil de travail. Ce que nous leur devons aujourd'hui c'est d'avancer dans la dignité loin de tout renoncement », a déclaré Carole Delga, présidente de la Région Occitanie.

■ Contact presse :

Coralie Momboisse : coralie.momboisse@laregion.fr - Tél. : 05 61 33 53 58 - Port. : 07 88 56 06 42
service.presse@laregion.fr - [@presseoccitanie](https://www.instagram.com/presseoccitanie)